

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE : le 28 juin 2018

Délibération n° : 18-06-13

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Convention pré-opérationnelle entre
l'établissement public foncier Nord-Pas-de-
Calais et la commune de Petite-Forêt**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 123-1 et suivants et l'article L 221-2 du Code de l'urbanisme,

VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF Nord-Pas de Calais et la convention-cadre établie entre l'EPF et la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole,

CONSIDÉRANT la cessation d'activité de l'entreprise Sahut et Conreur dans les locaux situés rue Édouard Vaillant à Petite-Forêt libérant ainsi un foncier de plus de 3 hectares,

CONSIDÉRANT que la commune ne souhaite pas engager la réalisation de nouvelles opérations de logements dans la mesure où celles en cours vont engendrer un apport conséquent de population, et qu'une opération de logements supplémentaires amènerait à saturation les équipements publics existants,

CONSIDÉRANT que le foncier libéré permettrait la création d'un espace de nature qui profiterait aux habitants du quartier et d'élargir une offre en espaces verts sur la commune en complément du parc Mandela,

CONSIDÉRANT l'actuelle élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et l'accord de Valenciennes

Métropole pour le classement de ce terrain en zone inconstructible à l'horizon 2019,

CONSIDÉRANT l'accord de principe des partenaires potentiels de ce projet, à savoir la commune de Raismes, le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut et Valenciennes Métropole,

CONSIDÉRANT qu'une convention pré-opérationnelle entre l'EPF et la commune consisterait, sur une durée de 11 mois, en l'étude de la faisabilité juridique, technique et financière du projet d'espace naturel sur le site de la friche Sahut et Conreur pour éventuellement aboutir, si la commune le souhaite, à la réalisation du projet au vu de tous les éléments qui seront ainsi portés à sa connaissance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1 : de solliciter l'Établissement Public Foncier Nord-Pas de Calais pour qu'il mène conjointement avec la commune les investigations complémentaires concernant le site industriel selon les modalités et engagements définis dans la convention pré-opérationnelle ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pré-opérationnelle ainsi que tout avenant y afférant.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2018

Pour copie conforme

- Le 07/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

